

LE PETIT GUIDE
LE PETIT GUIDE
LE PETIT GUIDE
LE PETIT GUIDE
Des labels



Le label **Finansol**

Créé en 1997, il révèle le caractère solidaire de l'investissement labellisé (accès à l'emploi et au logement, soutien à l'entrepreneuriat dans les pays en développement...).

Les membres de son comité d'attribution sont issus des secteurs associatif, financier et universitaire, de l'investissement à impact et de l'entrepreneuriat social.



Le label **ISR⁽¹⁾**

Établi en 2015, il est le plus répandu aujourd'hui : 872 fonds l'ont obtenu, dont des fonds immobiliers (SCI, SCPI...).

Il atteste notamment que le fonds dispose d'une méthode d'analyse rigoureuse incluant des critères **ESG** (**E**nvironnementaux, **S**ociaux et de **G**ouvernance), ce qui lui permet d'évaluer les bénéfices extra-financiers de ses investissements.

Le Ministère de l'économie et des finances en est propriétaire, tandis que l'audit des fonds est assuré par trois organismes : Afnor Certification, EYFrance et Deloitte.

¹ Investissement Socialement Responsable



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le label **Relance**

Permet d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance.

label**Relance** 

L'objectif est d'orienter l'épargne des épargnants et des investisseurs professionnels vers ces placements qui répondent aux besoins de financements de l'économie française consécutifs de la crise sanitaire.

Le label **Greenfin**

Créé en 2015, et dédié à la finance verte : le placement labellisé Greenfin est orienté vers le financement de la transition énergétique et écologique.



Ce label est soutenu par le Ministère de la transition écologique et solidaire. Les organismes chargés de le délivrer sont Afnor certification, EY France et Novethic. Des audits de suivi des fonds labellisés sont menés annuellement, garantie de la réalité de l'engagement du fonds au jour de l'investissement de l'épargnant.

Les 4 labels

LuxFLAG



1/4

Label Luxembourgeois qui prône quatre valeurs fondamentales : la durabilité, la transparence, l'indépendance et la responsabilité. Ce label favorise des entreprises responsables et promeut les différents secteurs de l'investissement durable : Microfinance, lutte contre le changement climatique, Environnement, Obligations vertes, ESG, Produit d'assurance ESG, Mandat de gestion discrétionnaire ESG.



ESG

2/4

Depuis mai 2014, il permet de débloquer des capitaux auprès d'investisseurs institutionnels et privés, afin de soutenir le financement d'actifs sélectionnés selon des normes ESG reconnues internationalement. L'objectif principal du label est de rassurer les investisseurs sur le fait que le produit d'investissement intègre des critères ESG tout au long du processus d'investissement tout en examinant 100 % de leur portefeuille investi selon l'une des stratégies et normes ESG reconnues par LuxFLAG.

1/2



3/4

Depuis septembre 2016, ce label permet de débloquer des capitaux auprès d'investisseurs privés et institutionnels pour soutenir le financement d'actions ayant un impact sur le changement climatique. L'objectif principal du label est de rassurer les investisseurs sur le fait que le produit d'investissement investit au moins 75 % des investissements en lien avec l'atténuation et/ou l'adaptation au changement climatique.



4/4

Depuis juillet 2011, le Label permet de débloquer des capitaux auprès d'investisseurs privés et institutionnels pour soutenir le financement d'actifs environnementaux. L'objectif premier du label est de rassurer les investisseurs sur le fait que le produit d'investissement investit de manière responsable la majorité de ses actifs dans des secteurs liés à l'environnement. Les critères d'éligibilité au label environnemental exigent que les candidats disposent d'un portefeuille d'investissements dans des secteurs liés à l'environnement correspondant à au moins 75 % de l'actif total du fonds.

Le label **Towards Sustainability**

Label belge créé par l'association à but non lucratif de droit «La Centrale de Labellisation» (CLA) .

Tous les produits labellisés présentent un niveau minimal de durabilité, mesuré par la norme de qualité Towards Sustainability.

Son approche rappelle celle du label ISR (Investissement Socialement Responsable).



Le label **FNG Siegel**

Le label FNG est une norme de qualité élaborée par le «Forum pour l'investissement durable». Il garantit aux investisseurs qu'une méthodologie de gestion ISR solide a été appliquée, en attribuant aux fonds primés 0, 1, 2 ou 3 étoiles selon une méthode de «notation» élaborée. Le label FNG vise à fournir une norme de qualité pour les investissements durables et à rassurer les investisseurs, qui peuvent consulter des informations détaillées sur le site et, grâce aux différents niveaux de qualité du label lui-même, choisir facilement l'investissement le plus performant du point de vue de l'ISR.



Le label ICMA Green Bond Principles



Les « Green Bond Principles » ont été rédigés en 2013 et édictés par l'International Capital Market Association (ICMA) et désignent un ensemble de principes applicables aux obligations vertes. Ils visent à aider les émetteurs à financer des projets ayant un impact écologique positif, favorisant une économie neutre en carbone. Les GBP sont élaborés et mis à jour grâce aux contributions des membres et observateurs des Principes, reflétant les évolutions du marché des obligations vertes.



Ils recommandent aux émetteurs de communiquer leurs stratégies de durabilité et d'aligner leurs projets sur les taxonomies reconnues. Les émetteurs d'obligations vertes doivent publier un rapport annuel sur l'utilisation des fonds levés, incluant une liste des projets financés, une description succincte de chaque projet, les montants investis ainsi que l'impact attendu des investissements. Les quatre principes essentiels des GBP sont l'utilisation des fonds, le processus de sélection et d'évaluation des projets, la gestion des fonds et le reporting.



SURAVENIR

UNE FILIALE DU **Crédit Mutuel ARKEA**

Suravenir, Siège social, 232 rue Général Paulet, BP 103
29802 Brest Cedex 9

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 euros. Société mixte régie par le code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4, place de Budapest - CS 92459-75 436 Paris Cedex 9).



www.suravenir.fr

Document non contractuel